

**Objet : Escalier menant à la Place Martin Luther King**

---

Le quartier des « Étangs » est un quartier habité par de nombreuses personnes âgées et à mobilité réduite. Par le passé, un certain nombre d'aménagements ont été réalisés pour répondre à cette situation. Le réaménagement de la Place Martin Luther King a, par ailleurs, permis de rénover un escalier qui menaçait ruine. Un plan incliné ainsi qu'une rampe y furent placés pour faciliter l'accès à la place aux personnes âgées qui s'y rendent pour faire leurs courses. Cependant, depuis plusieurs mois la rampe a été vandalisée. Cette situation est particulièrement dommageable car les personnes qui en ont besoin en sont privées mais, de plus, les éléments restants sont potentiellement dangereux et ont provoqués des chutes.

Pouvez-vous me dire ce qui est prévu pour remédier à cette situation gênante et potentiellement dangereuse ?

D'avance, je vous remercie pour vos réponses.



Gaëtan VAN GOIDSENHOVEN  
Conseiller communal



Anderlecht, le 10 -05- 2019

Monsieur VAN GOISENHOVEN Gaëtan  
Conseiller communal  
Rue de l'Agrafe 68 boîte 5  
1070 ANDERLECHT

ADMINISTRATION COMMUNALE  
GEMEENTEBESTUUR

**CADRE DE VIE – ESPACES PUBLICS –  
TECHNIQUE – SERVICE AMENAGEMENT - TRAVAUX PUBLICS.**

9  
Votre correspondant : K. DE DURPEL  
Chef de Division  
☎ 02/526.21.21

Notre réf. : CV/CA/LET/2019.0060 - CD

Objet : Escalier menant à la place Martin Luther King

Monsieur le Conseiller communal,

En réponse à votre question orale, adressée au Collège des Bourgmestre et Echevins, relative à la dangerosité de l'escalier menant à la Place Martin Luther King, nous vous informons qu'en date du 18 mars 2019, un délégué du service Aménagement s'est rendu sur place. Le service communique que la rampe a été enlevée, réparée et remplacée entretemps.

Malheureusement, comme vous le mentionnez, il y a également des actes de vandalisme qui s'y perpétuent. La possibilité de supprimer le plan incliné au milieu de l'escalier et de le déplacer le long du mur sera étudiée. La rampe au milieu de l'escalier sera, par conséquent, supprimée définitivement.

Espérant ainsi avoir répondu à vos questions, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller communal, l'assurance de notre parfaite considération.

Par ordonnance :  
Le Secrétaire communal,

M. VERMEULEN.

Par délégation :  
L'Echevine des services du  
Développement urbain, Mobilité et  
Travaux publics

S. MÜLLER-HÜBSCH.

Place du Conseil 1 Raadsplein  
Bruxelles 1070 Brussel

TEL 02 558 08 00

FAX 02 523 12 14

E-MAIL [infoanderlecht@anderlecht.brussels](mailto:infoanderlecht@anderlecht.brussels)

[www.anderlecht.be](http://www.anderlecht.be)

